

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE.



COMMERCE & LITTÉRAIRE.

Imprimé et publié tous les jours par J. BAYON, DELAUP & DUCLERE, à l'enseigne des rues de Chartres et St.-Louis.

No 152.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI, 22 MAI 1830.

Vol. III.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours : le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois. On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

## LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches 10e. classe

De 1830—Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 5 Juin.

PROSPECTUS :—

1 lot de	\$10,000	\$10,000
1 "	3,000	3,000
1 "	1,800	1,800
1 "	1,400	1,400
1 "	1,200	1,200
1 "	1,008	1,008
6 "	500	3,000
6 "	300	1,800
6 "	200	1,200
126 "	50	6,300
156 "	30	4,680
624 "	8	4,992
7800 "	6	46,800

8,760 Lots \$73,080  
15,600 Billets blancs.  
Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec tous les numéros tirés sur les 30, 936 avec deux et 7,872 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue la jour du tirage et l'on en tirera 4 l'un après l'autre et le billet qui aura les 1er, 2e, et 3e numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000

Et les cinq autres billets qui auront les numéros tirés, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui suit respectivement, comme suit :

No. 1, 2 et 3	3,000
2, 1 et 3	1,800
3, 1 et 2	1,400
3, 2 et 1	1,200
Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir : les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à \$500	500
Les 5 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir : les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à \$300	300
Les 4 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir : les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à \$200	200
Les 156 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir : le 1er et le 2e, auront droit à \$50	50
Les 156 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir : le 1er et le 3e, auront droit à \$30	30

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros tirés, auront droit chacun à \$100.  
Les 7800 billets, ayant un des numéros tirés, auront droit chacun à \$4.  
Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.  
Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.  
Tous les ordres, franc de port, seront acceptés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N° 18.

Prix des Billets.  
Entiers \$4, demi 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16 ; demi et quart en proportion.  
J. B. FAGET—Directeur

Le soussigné voulant quitter le pays, offre à vendre à l'amiable et à des conditions avantageuses, toutes ses propriétés, consistant en Maisons, Terrains, Esclaves, Meubles, &c. : les dites propriétés, sont situées dans le faubourg Saulet. Pour le prix et les conditions, s'adresser chez lui, dans ledit faubourg, au coin des rues St. Thomas et Edouard.  
22 mars—Im L. FOUCHER.

Changeement de Domicile.  
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer respectueusement au public en général, et à leurs amis, qu'ils ont transporté leur atelier rue Beville, vis-à-vis la poste, où ils tiennent constamment un assortiment de d'articles faits et prêts à être posés, ainsi que tous les autres articles qui concernent leur profession.  
Les entrepreneurs qui auraient besoin des articles ci-dessus, les trouveront toujours au meilleur compte chez.  
13 Avril—Im DUPIN & LOMBART.

Le SOUSSIGNÉ donne avis qu'il vient d'être nommé Collecteur de la taxe provenant des licences accordées aux Caboteurs et Pacotilleurs, qu'il commencera à dater du premier Lundi de Mai, à mettre en force la loi de la Législation relative aux Caboteurs et Pacotilleurs, approuvée le seize Mars 1830, et que tous ceux qui trafiquent comme Caboteurs ou Pacotilleurs auront à se procurer une licence sous peine d'être poursuivis et condamnés à payer l'amende voulue par la susdite loi. Il prévient en même temps qu'on pourra le trouver à son bureau depuis neuf heures jusqu'à trois, rue St. Anne, N° 51, entre les rues de la Charité et de Condé.  
15 Avril OCTAVE LEBLANC.

AVIS.—Un élève en pharmacie, bien recommandé, trouverait à se placer avantageusement, en s'adressant au bureau de cette feuille.  
10 février

COUR DE PAROISSE, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable JAMES PITOT.—Honoré René contre sa femme, Marie Françoise Cheval.

Le plaignant dans cette affaire, Honoré René, L. h. d. c. l., marié à la défenderesse Marie Françoise Cheval, en 1826, fut séparé en matière de corps et divorce, sur ce qu'elle s'est rendue coupable d'adultère en s'enfuyant de la maison matrimoniale pour suivre un individu nommé Delite Bayard, et qu'elle a vécu avec lui publiquement dans sa propre demeure, jusqu'à quel-que temps avant la fin de l'année 1827 (1829).  
Sur quoi, la défenderesse s'étant abstenue de répondre à cet appel, et jugement ayant été rendu en conséquence contre elle par défaut, la cour, en procédure régulière pour la confirmation du dit jugement, ayant été parfaitement convaincue par les preuves apportées, que telle avait été en effet la coupable conduite de la dite défenderesse envers son mari, plaignant dans cette affaire. Il est ordonné et décrété que jugement soit rendu en faveur du dit plaignant Honoré René, et que les frais soient à la charge de la défenderesse Marie Françoise Cheval, à l'effet de plus ordonner par la cour que, conformément aux dispositions de la sect. 46. de la loi du 19 Mars 1827, la date définitive ayant été convaincue d'adultère, les parties sont non-seulement séparées de corps, mais le plus d'irréconciliable par ce jugement, et ainsi placées pour jamais, par la dissolution des liens matrimoniaux, dans le même état que si le mariage n'eût jamais existé et eût été nul.

Nouvelle-Orléans, 3 Mai 1830.  
Jugé, JAMES PITOT—Juge.  
Je certifie que l'extrait ci-dessus est une copie exacte du jugement rendu dans cette affaire.  
THOS. S. KENNEDY.  
Je fixe à vingt piastres et 13 cts. 3-4 le montant des frais de ce procès.  
20 mai—3 THOS. S. KENNEDY.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants :

- 10 Bouteilles Brin jaune pour-moustiquaire;
- 4 Do. Contain à de coton;
- 4 Do. Contain pour pantalons et vestes;
- 12 Do. Fil de Reines;
- 20 Do. Laines assorties;
- 4 Bouteilles Fil à 5-cms, pour emballage;
- 400 Bouteilles Vin assorti, de Bordeaux;
- 1000 Caisse do. do.
- 500 Do. Blanc do.
- 25 Tierçons Vin Blanc, Sautern et Graves;
- 20 Pipes Embleme de Cognac;
- 100 Caisse Liqueurs assorties;
- 100 Do. Fruits à l'Eau de vie;
- 30 Do. Sardines à l'huile et crues;
- 15 Malles saule-Cologne;
- 12 Caisse Serures de 4 à 10 pouces, et autres ferremens;
- 25 Barils Café de St. Jago de Cuba, etc. etc 2 mars.

BRAUD & CO.  
Rue St. Pierre, numéro 127.  
(Entre Dauphine et Bourbon)  
ON vend notamment de la BIERE, de P. R. P. et A. L. de Philadelphie, de la bière de Newark, en barils et en caisses; aussi un assortiment de vins de première qualité.  
13 avril—

OLIVIER MARRONAGE.  
Est parti marron de chez le soussigné, dans le samedi dernier, le nègre créole de St. Domingue, nommé JOSEPH, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 13 à 4 pouces, mesure française, parlant Français et Anglais, et bagayant un peu; il était vêtu d'un pantalon de coton, d'une chemise blanche, et gilet de drap bleu; dans son chapeau se trouve écrit les lettres initiales du soussigné. Il a à la figure quelques légères marques de petite, et est connu comme cigarière. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné, ou le conduira à la geôle de cette ville.  
BAPTISTE AZARETO.  
Esplanade et Levée.  
4 mai—

MAGASIN D'ÉPICERIES ET DE LIQUEURS.  
Rue Dumaine, N° 4, près du Marché.  
JOHN LONGMIRE à l'honneur d'annoncer à ses amis, aux capitaines de navires et de bateaux à vapeur, et aux habitants de la ville et des environs, qu'il vient d'ouvrir le magasin ci-dessus, où il aura constamment un assortiment d'épicerie, de vins, de liqueurs spiritueuses d'ale, de porter, de cidre, de cigares &c. le tout de première qualité, et il sollicite respectueusement leur patronage.  
N. B. Il satisfait promptement aux ordres qui lui seront donnés pour la campagne et les approvisionnements des familles.  
11 mai—Im.

AVIS.  
ATTENDU que Etienne Itine s'est adressé à moi demandant la levée et l'annulation de cet assentiment par lui comme caution, le 25 Fév. 1824, conjointement avec Morel Guirmand, juge de la paroisse St. Charles;  
Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, d'avoir à décrire par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la présente publication, les raisons pour lesquelles le dit effet et l'hypothèque qui en résulte ne seraient pas levés et annulés.  
Donné sous main et le sceau de l'Etat, à la N. O. Orléans, le 2e. jour d'Avril 1830, et Pan cinquante-quatrième del'indépendance des États-Unis.  
JACQUES DUPRE.  
Régistrateur en fonctions de Gouverneur.  
G. A. WAGNER.  
24 avril—30f Secrétaire d'Etat

CENT MILLIERS de Cigares de la Havane, venus par le Charriot, et à vendre à l'Hôtel des Étrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c. par 27 Av.—3 RACHE CONSTANT

## Ventes à l'Encan.

F. DUTILLET.  
Il sera vendu le 26 Mai prochain, à la Bourse, plusieurs beaux LOTS DE TERRE, situés au faubourg Saulet. Aussi, plusieurs ESCLAVES créoles et à talents; une MAISON de maître, de sept pièces et deux caves, avec divers autres batiments dépendant de la dite maison; un joli potager, verger, orangerie, le tout en très-bon état. De plus, le lendemain il sera vendu sur les lieux, rues St. Thomas et Edouard, tous les Meubles dépendants de ladite maison. Conditions au moment de la vente.  
Conditions pour les immeubles et esclaves :—A 6, 12, 18 et 24 mois, avec billets endossés à satisfaction et hypothèques jusqu'à parfait paiement. Les actes de ventes seront passés chez F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.  
29 avril—2pe

P. M. MOSSY.  
La maison et le Jardin d'agrément divisés en 7 Terrains, Faubourg La Course, auprès des Guidivans, près l'hospitales, des Orangers, et des Religieuses, occupé par Mr. Simon Laignal, seront vendus au café de la Bourse Samedi 5 Juin, à midi précis.  
La position avantageuse de ces terrains, en raison de la proximité du fleuve, l'abondance des embarcations qui abondent dans cette partie des faubourgs, où le mouillage est très bon, et l'aspect remarquable de la position dans ce quartier, offrent une très belle perspective aux spectateurs et autres, qui sont invités à se présenter à l'encan pour échapper l'occasion de faire une brillante affaire.  
Conditions :—En trois termes égaux, à quatre, huit et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.  
Le plan peut être vu au magasin d'encan de Mr. T. Mossy, et sera déposé à la Bourse de Hewlett, le 25 Mai au 5 Juin, jour de la vente, qui sera faite sans réserve.  
Les actes de vente seront passés chez Mr. H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.  
Le même jour, à 4 heures après midi, seront vendus sur les lieux, quelques meubles, fayence, verrerie, et autres objets, utensiles aratoires ou d'agrément faisant partie de l'établissement ou des jardins. Payables avant l'enlèvement des objets.  
12 mai—3 1pe

CHAUSSURES DU NORD.  
Les soussignés ont reçu par le navire Louisiana, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de lère, qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.  
J. G. ARMAIZA & Co.  
2 mai

CHAUSSURES NOUVELLES.  
REÇU par le navire paquebot Louisiana, venant de New-York, et à vendre par les soussignés, un assortiment de très jolies chaussures, de première qualité, qu'ils vendront à des prix modérés.  
BLANCHET & CO.  
4 mai—3

UNE Dame Française pouvant enseigner tout ce qui constitue l'éducation d'une jeune personne, et en ayant fourni la preuve depuis qu'elle habite la Louisiane, désirerait trouver une famille, soit à la ville soit à la campagne, où on la chargerait de l'éducation d'une ou de plusieurs demoiselles.  
S'adresser pour plus amples renseignements à Mr. Louis Pilié, près la Bourse  
19 Avril—3f. 57

Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la N. O. Orléans.  
Augustin Ben vs. les créanciers.  
SUR lecture et enregistrement de la pétition et des autres documents relatifs à cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en cette cour le 18 Mai prochain (1830), à l'effet de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et de déduire les raisons (s'il y en a) pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne lui serait pas accordée. En attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.  
Je certifie : ce que dessus.  
29 Avril Th. S. KENNEDY, greffier

MONTRE VOLÉE.  
Il a été volé à bord du navire Aloyce, il y a trois jours, une MONTRE anglaise en argent et à double boîtier, numérotée 18023, fabriquée par Christian, à Dublin, avec un cachet en pierre. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la rapportera à l'imprimerie de cette feuille.  
15 mai—3

CAFÉ DE LA LEGION.  
Elle qui souscrit tiens l'honneur de informer au public et à ses amis, que seabs de établir un café, et au titulu mentionné, en la calle de Condé esquina à la de Dumaine; en donde ofrece servir con la mayor atención y esmero a quantos se sirvan honrarlo con su asistencia, para lo cual no ha olvidado ninguna clase de gastos.  
4 de mayo AUGUSTIN OHIOY & Co.

STOLEN WATCH.  
AN English Silver WATCH No. 18023, from the manufactory of Christian, Dublin, was stolen from on board the ship ALOYCE, opposite the market—a liberal reward will be paid to any one bringing back the watch.  
Apply at this office. May 15—3

## VENTE PAR LE MARSHALL.

Samuel Mills contre Soher, Goodman & Edouard Enggtham et autres, contre les propriétaires du Bateau à vapeur Pearl River.  
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 24 Mai prochain, à midi à la Bourse, le Bateau à vapeur Pearl River, son ameublement, et ses appareils, Saisis dans l'affaire ci-dessus.  
23 Avril L. DAUNOY, Marshal.

René L. Daunoy, curateur de la succession de Sarette Fontaine, contre Auguste Lecompte.  
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 31 Mai prochain, à midi, à la Bourse, une négresse nommée Toussaine, saisie dans l'affaire ci-dessus.  
L. DAUNOY, Marshal.  
30 Avril.

Ehijah Crocker contre Dr. J. Dobow.  
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bernades, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente, le jeudi 4 Juin prochain, à midi, à la Bourse, une MAISON construite en bois, No. 92, située dans la rue Girod, entre les rues des Magasins et du Camp, mesurant 46 pieds plus ou moins de face, sur 80 de profondeur, saisie dans l'affaire ci-dessus.  
L. DAUNOY, Marshal.  
5 Mai.

Venotin, J. Parker, Richard Cook et autres, contre Harris & Wilson.  
EN vertu de writ de fieri facias à moi adressés par l'hon. F. F. Smith juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 4-Juin prochain, à la Bourse Hewlett, à l'heure de midi, les deux tiers du bateau à vapeur SHEPHEDESS, saisie dans les affaires ci-dessus.  
L. DAUNOY, Marshal.  
5 Mai.

D. Henderson vs. Zebrisky.  
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Nathaniel Chamberlain, juge de paix pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente le 28 du courant, à midi, devant la Bourse Hewlett, un CHEVAL, avec selle et bride, saisis dans l'affaire ci-dessus.  
L. DAUNOY, marshal  
19 mai

J. & A. Jenou contre Thos. Munu—  
Je Mme. Adoc contre le même.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. F. F. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, mercredi 26 du présent mois, à 4 heures de l'après midi, sur les lieux, rue Poydras, entre les rues du Camp et des Magasins, le reste d'un fond de Boulangerie et différents articles saisis dans les poursuites ci-dessus.  
L. DAUNOY, Marshal.  
7 Mai.

AVIS.—Toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations à exercer contre la succession d'Adèle Morel f. e. l. sont invitées à se faire connaître aux exécuteurs testamentaires à leur avocat Mr. A. W. Pichot, rue de Chartres, No. 145, et à leur présenter, d'ici à quatre jours, une note du montant de leurs créances et ceux des titres sur lesquels elles sont fondées, son qui peuvent devoir à la dite succession, son également invités à payer leur compte aux dits exécuteurs.  
FIPI POMPONNEAU & E. BAJOLLIERE.  
5 mai—3 Exécuteurs testamentaires

LOST  
ON Saturday evening either in, or in the neighborhood of the Exchange, or in Chartres, Royal St. or Louis streets, a small roll of white paper, containing one hundred and twenty five dollars, consisting of eight hundred dollars notes of the Louisiana State Bank, one fifty and two twenty dollars notes of some of the banks of this city. The finder will receive a liberal reward, on leaving the same at the office of this gazette.  
May 17

DEMANDE D'UN OUVRIER.  
ON désirent trouver immédiatement un homme capable de faire un moulin à piler le riz. S'adresser au bureau de cette feuille.  
14 mai—4

Le soussigné informe le public qu'ayant contracté une société avec ses gendres, son Etablissement de Boulangerie sera conduit à l'avenir sous la raison de L. D'ACQUIN & Co. N. O. Orléans, 19 Mai 1830.  
10 Mai Loris D'ACQUIN.

THE Under-signed apothecaries, have entered into copartnership, from the 3d february ult.  
F. C. BOURCHIER, J. B. HACKER.  
No. 75 Tchoupitoulas street betwe n Poydras and Girod streets  
22 y 13.

\$5 Reward  
Will be given to whoever will lodge in one of the jails of the state, the American negro named SAMUEL; he speaks a little French, is about 26 years old, 5 feet 6 inches in height, well proportioned, he has a scar on the forehead, and is in the country since about three years. He absconded on the 9th of this month at 10 o'clock A. M.  
DARAM.

Perdu  
SAMEDI soir, soit dans la Bourse, soit aux environs dans la rue de Chartres ou St. Louis, ou dans la rue Royale, un petit rouleau de papier blanc contenant neuf cent vingt cinq piastres, savoir huit billets de cent piastres de la Banque de l'Etat de la Louisiane, un billet de cinquante et deux de vingt, de la même Banque, deux de dix, et trois de cinq; de quelque une des Banques de cette ville. Celui qui a trouvé cette somme recevra une récompense libérale en la déposant au bureau de cette feuille.  
17 Mai.—2at



## Panacée de Swaim.

Prix : \$3 la Bouteille.  
Pour la cure des scrofules, de la syphilitique, des rhumatismes, des ulcères, des tumeurs blanches, des maladies de foie, &c.

Cette Panacée a acquis une vaine célébrité dans presque toutes les parties du monde, tant par l'emploi qui en a été fait dans les hôpitaux que dans les cures particulières. Depuis dix ans, l'efficacité de ce remède a prouvé qu'il est ce qu'on peut employer de mieux pour la guérison des scrofules, des ulcères chroniques dans le goiter, des rhumatismes, des maladies de la peau et des os, des tumeurs blanches, et généralement de toutes les affections qui ont le caractère de l'altération, ainsi que des maladies nerveuses auxquelles sont sujettes les constitutions faibles; surtout il a été trouvé efficace contre la syphilitique et toutes les affections qui en résultent, telles que les ulcères au larynx, au nez et au goiter, les empoussurements, &c. et tous les maux qui résultent de l'usage inconsidéré du mercure, &c. Des expériences répétées ont prouvé que c'était au printemps et à l'automne, un préservatif précieux pour les personnes bilieuses ou débiles, et que son application dans les cas d'affections nerveuses et dyspeptiques comme pour les maladies intestinales dont les caractères annoncent que les poumons sont atteints, produit les plus heureux résultats. Les effets extraordinaires de ce médicament lui ont valu l'approbation et les louanges de toute une foule de personnes qui en ont fait usage, aussi bien que d'un très-grand nombre de médecins de la plus haute respectabilité et d'une pratique étendue. Voici quelques unes des attestations délivrées par ces personnes :

CERTIFICATS.  
Du Dr. W. Gibson, professeur de chirurgie à l'Université de la Pennsylvanie, chirurgien et professeur de clinique à l'Alms House, à l'infirmerie, &c. &c.  
J'ai employé dans un grand nombre de constances, dans les trois dernières années, la Panacée de Mr. Swaim, et je l'ai toujours trouvée très efficace, surtout dans les cas de virus syphilitiques et d'affections résultant de l'emploi du mercure. Je n'hésite point à reconnaître que c'est un remède d'un prix inestimable.  
17 Février 1823. W. GIBSON, M. D.

Du Dr. Valentin Mott, professeur de chirurgie à l'Université de New-York, chirurgien à l'Hôpital d'York, &c. &c.  
J'ai employé très fréquemment la Panacée de Swaim, tant dans les hôpitaux que dans les traitements particuliers, et j'ai trouvé que c'est un remède efficace contre les maladies chroniques, syphilitiques et scrofuleuses, et les affections cutanées les plus obstinées.  
New-York, 1er Mai 1824. VALENTIN MOTT, M. D.

Du Dr. Thomas Parke, Président du Collège des Médecins de Philadelphie, ci-devant médecin de l'Hôpital de la Pennsylvanie, pendant quarante-cinq ans.  
Après avoir été témoin de l'effet extraordinaire de la Panacée de Swaim sur R. C. Trémoigne, et d'après le témoignage authentique de plusieurs de nos plus célèbres chirurgiens, je suis porté à croire que c'est un remède très utile dans toutes les cas d'affections chroniques, scrofuleuses, syphilitiques, ou provenant de l'emploi du mercure, ainsi que dans beaucoup d'autres maladies.  
Philadelphie, (rue Locust) 1824. THOMAS PARKE, M. D.

Le propriétaire garantit que cette Panacée ne contient ni mercure ni aucun autre drogue d'un effet semblable.  
Pour mettre le public en garde contre les falsifications, la Panacée sera mise à l'avenir dans des bouteilles rondes cannelées en long, et portant les mots : "Swaim's Panacée—Philtade." fondus dans le verre; et le papier qui recouvre le bouchon, est signé par le propriétaire. Ces bouteilles seules sont vraies; elles sont très fortes et ne courent pas risque de se rompre, même dans les climats les plus chauds.  
Wm. SWAIM, Propriétaire. Philadelphia.

On trouvera toujours chez les soussignés, au prix de Philadelphie, un grand assortiment de médicament ci-dessus.  
U. MORGAN & BROTHERS.  
Sens agents autorisés pour cette ville. Rue de la Levée, No. 26. 5 avril—5m

GUILLAUME à l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.  
On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, de bouillons rafraichissans et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeuner en sortant du bain, en prévenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins.  
4 mai—50f.

Nourrice à louer.  
ON offre à louer une nourrice ayant un enfant âgé de six semaines.  
Elle est très saine, et en mer e sa, son S'adresser au bureau de cette feuille. 7 avr